

Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

Projet de mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme (PLU) :

- Commune de Bernes-sur-Oise (95)
- Commune de Morangles (60)

Dates de la concertation :

Du 05 Janvier 2023 au 16 février 2023

Madame **Dalila Da Costa Alves** et

Monsieur **Patrick Norynberg**

Garants désignés par la CNDP

Date de remise du rapport : **le 16 mars 2023**



## Sommaire

Sommaire .....	
<b>Avant-propos</b> .....	
<b>Synthèse</b> .....	
Les enseignements clefs de la concertation.....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants.....	4
<b>Introduction</b> .....	
Le projet objet de la concertation.....	5
La saisine de la CNDP .....	12
Garantir le droit à l'information et à la participation.....	13
<b>Le travail préparatoire des garants</b> .....	
Les résultats de l'étude de contexte.....	14
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....	17
<b>Avis sur le déroulement de la concertation</b> .....	
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....	22
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	23
<b>Synthèse des arguments exprimés</b> .....	
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation.....	25
Évolution du projet résultant de la concertation.....	26
<b>Demande de précisions et recommandations au responsable du projet</b> .....	
Précisions à apporter de la part du responsable du projet des pouvoirs publics et des autorités concernées .....	28
Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	28
Liste des annexes.....	

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 16 mars 2023 sous format PDF non modifiable, au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <http://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/>

Ce bilan est également remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

## Synthèse

### Les enseignements clefs de la concertation

#### Les chiffres clefs de la concertation :

---

**Nombre global de participants aux rencontres : 235 participants** (visite de site, atelier spécifique personnel de l'AFPA, atelier participatif citoyens, une réunion publique, deux permanences, la visite de l'établissement pénitentiaire de Meaux)

---

**Connexions uniques au site internet** : Le registre dématérialisé "NORD FRANCILIEN : concertation publique - projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien sur la commune de Bernes-sur-Oise, mises en compatibilité du PLU de la commune de Bernes-sur-Oise et du PLU de la commune de Morangles" (<https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/>) a comptabilisé au 16 février 23H59 **37 contributions, 711 téléchargements pour 3074 visiteurs.**

---

**Contributions écrites : 2 questions écrites et 1 avis écrit** (versé aussi au registre dématérialisé) **soit 39 contributions** (dont 37 sur le registre dématérialisé et 2 sur le registre papier) ont été comptabilisées. Elles font l'objet de 12 doublons et représentent avec les réponses de l'APIJ, environ 70 pages. Concernant la participation écrite du public on compte aussi 10 « carnets de balade » produits lors de l'atelier AFPA

#### Les principaux éléments de contenu des échanges

**L'opportunité du projet** : Les nombreux avis, interventions, contributions expriment le rejet de ce projet « imposé d'en haut » sans tenir compte de la réalité locale, ni de l'opinion des habitants.

**Les alternatives au projet** : Durant les échanges et les rencontres il n'y a pas eu de projet alternatif proposé. Toutefois, deux propositions ont émergé :

- Une proposition faite par l'association Val d'Oise Environnement, afin de **prolonger la concertation pour organiser un débat sur les alternatives à la prison**. Débat qui nous semblerait opportun d'organiser à l'issue du rendu du mémoire en réponse de l'APIJ (16 mai 2023), Ce débat pourrait faire l'objet d'une 2<sup>e</sup> réunion publique, permettant à l'APIJ de présenter d'une part, les réponses aux contributions issues de la concertation préalable et d'autre part d'organiser le débat sur des « alternatives à la prison »
- Une proposition **d'agrandir la maison d'arrêt d'Osny.**

**Les enjeux environnementaux** : Beaucoup de préoccupations ont été exprimées sur ce point. Elles touchent aux impacts paysagers, à la préservation des surfaces agricoles, au maintien et au

développement des surfaces boisées, à la conservation des zones humides ou encore au respect de la faune et de la flore. Elles reviennent également sur l'insertion paysagère du nouvel établissement envisagé par un boisement renforcé (*création de deux lisières de bois se recouvrant, à partir de la zone boisée existante à l'Ouest contribution proposée par l'association ROSO*), avec de nombreuses plantations d'arbres à hautes tiges ou encore le respect des différents chemins de randonnées très utilisés. Les risques de nuisances lumineuses, de bruit, ont aussi été exprimés.

**Les enjeux socio-économiques :** La question de la prise en charge en totalité par l'Etat ou les départements des aménagements nécessaires (voirie, assainissement, eau, électricité...) aux abords du nouvel équipement, a été clairement exprimée par de très nombreux participants. A plusieurs reprises il a été argumenté du fait que ce projet ne vient pas d'eux ; c'est donc à celui qui initie le projet de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents.

Dans ce cadre, le maintien des activités aéronautiques et d'aéromodélismes, soulève des questions qui n'ont pas trouvé de réponses suffisamment claires, notamment écrites, durant cette phase de concertation préalable.

La question de la dépréciation et de la dévaluation des biens immobiliers des riverains du futur centre pénitentiaire, en cas de revente, a aussi été soulignée à plusieurs reprises.

**L'aménagement du territoire :** Les questions concernant la voirie et notamment celles de la congestion du trafic routier et de ponts, déjà saturés à certaines heures, n'ont pas été suffisamment traitées et ont été renvoyées à des études ultérieures et des décideurs autres que directement l'APIJ.

Il en est de même en ce qui concerne la desserte du site en transports en commun, qui fut aussi renvoyée à des études ultérieures et autres décideurs. Ces points devront impérativement être traités rapidement et des réponses données.

Par ailleurs, des interrogations subsistent concernant les besoins médicaux et hospitaliers, et notamment le maintien, voire le développement de l'hôpital local aujourd'hui en difficulté.

Si beaucoup de préoccupations et interrogations ont été exprimées par tous, concernant les enjeux environnementaux, **la constructibilité même de l'établissement pénitentiaire en termes d'urbanisme n'a été appréhendée que par les édiles des deux communes.** En effet, ils ont souligné la non-constructibilité actuelle des terrains d'assise du projet et la nécessité de modifier les PLU approuvés afin de permettre les différentes constructions.

Les deux communes ont exprimé à plusieurs reprises leur refus d'être impliqués dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, puisque le projet de construction du centre pénitentiaire, c'est un projet de l'Etat, ne fait pas partie des projets politiques de leurs communes en termes d'aménagement du territoire, notamment concernant les règles d'utilisation du sol.

### Les principales demandes de précisions et recommandations des garants

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de cette concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. **Les réseaux de façon générale : voirie, assainissement, eau potable**
2. **La desserte en transports collectifs du site**
3. **L'incidence du centre pénitencier sur l'image de la commune et le prix du foncier**
4. **La question de la typologie précise de l'établissement projeté**
5. **La prise en charge des coûts induits par l'Etat et non par les communes**

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. **Prendre en compte « la voix » des habitants, associations, élus en les associant systématiquement aux phases du projet**
2. **Mettre en place une coordination institutionnelle (comité préfectoral), avec une vision de territoire, puisque le projet impacte 2 régions, deux départements et deux communes**
3. **Associer les salariés de l'APFA à toute les phases du processus d'avancée du projet y compris dans phase chantier**
4. **Mettre en place une réunion publique de « reddition des comptes » après le 16 mai**
5. **Organiser une visite d'un centre pénitentiaire ouverte aux associations et riverains**

## Introduction

### Le projet objet de la concertation

La création du nouvel **établissement pénitentiaire Nord francilien de 600 places**, objet de la présente concertation s'implantera uniquement sur la parcelle appartenant à l'Etat située à Bernes-sur-Oise aujourd'hui utilisée en partie par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

La surpopulation carcérale chronique de la France est particulièrement critique en Île-de-France, puisqu'on y recense 16 établissements pénitentiaires, hébergeant plus de 13.000 personnes détenues pour une capacité opérationnelle d'environ 10.000 places. Cette nouvelle construction entend participer à la résorption du déficit par la création de 600 nouvelles places de prison.

Dans le cadran Nord de l'Île-de-France, le site de Bernes-sur-Oise est celui qui, au terme de l'analyse multicritères, effectuée sur les divers sites proposés par les services de l'Etat et autres acteurs territoriaux, répond le mieux aux critères de choix du site.

Le site est actuellement inscrit en zone naturelle dans le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bernes-sur-Oise et de la commune de Morangles. Au sens du territoire "support physique" du projet (centre pénitentiaire et relogement AFPA), deux communes Bernes et Morangles sont concernées .

Mais, concernant la concertation le périmètre a été élargi à quatre communes (notamment avec l'impact paysager sur le Mesnil-en-Thelle).

Afin de permettre la construction du futur l'établissement pénitentiaire et la réimplantation des plateaux de formation de l'AFPA, une mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise devra être engagée pour modifier les plans de zonage et les règlements associés. Eventuellement et si besoin, cette même procédure interviendra aussi à Morangles, mais les échanges doivent se poursuivre avec l'AFPA et la commune pour définir la bonne marche à suivre.

- **Responsable du projet et décideurs impliqués :**

Les responsables et décideurs du projet sont :

- Le ministère de la Justice, nommé aussi « Chancellerie ».

En France, la Justice est administrée par le ministère de la Justice, nommé aussi « Chancellerie ». Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, est Monsieur Éric Dupond-Moretti. Au nom du Gouvernement, la Chancellerie prépare les projets de loi et des règlements dans le domaine de la Justice, assure la gestion des services de la Justice, est chargée de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques en matière de justice.

- L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), qui assure la maîtrise d'ouvrage des établissements pénitenciers.

- **Carte du projet ou plan de situation :**



Le site d'implantation du projet se situe à 32 km de Paris, à proximité de :

- A16 à l'Ouest, qui permet de rejoindre Cergy-Pontoise en 30 minutes (environ),
- La RD924 au Sud, qui passe à proximité des communes de Chambly et Bruyères-sur-Oise.

L'assiette foncière, est sise à cheval sur deux communes :

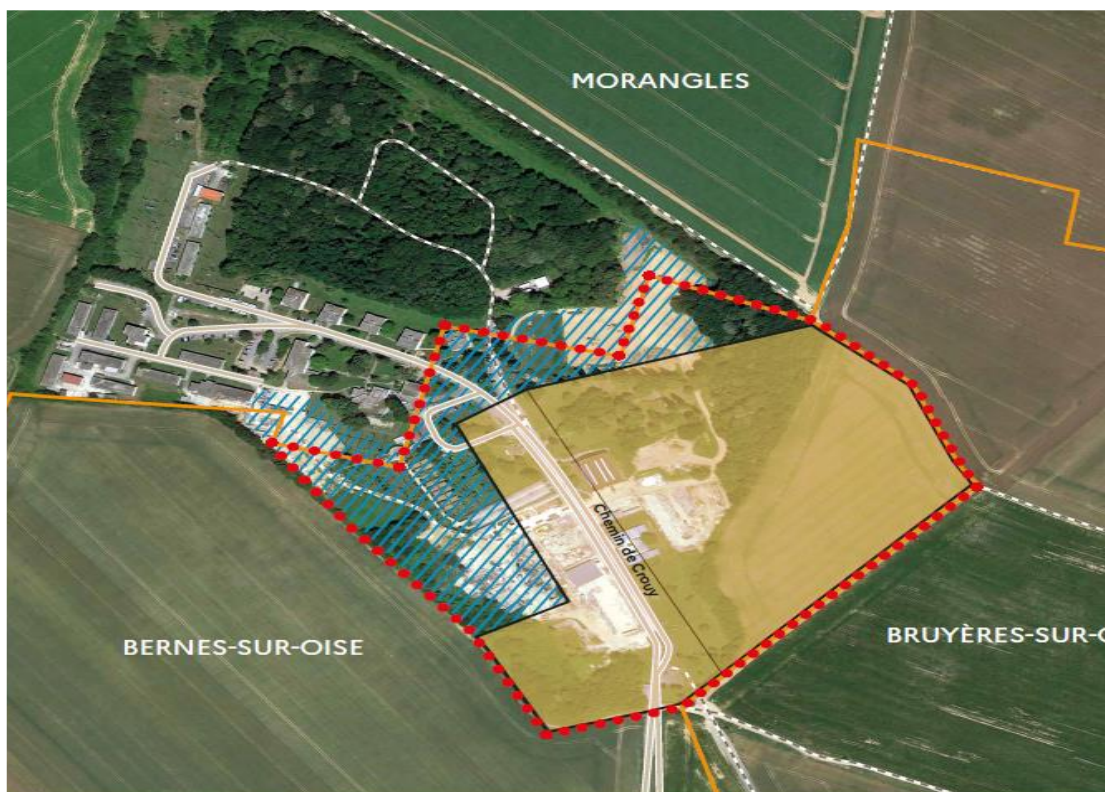
- ✓ Bernes-sur-Oise (Val d'Oise),
- ✓ Morangles (Oise)

L'assiette foncière du site de l'AFPA dans son ensemble est située sur les deux communes (pour une surface totale de plus de 30 ha), mais le parcellaire situé sur la commune de Bernes-sur-Oise mesure environ 16,7 ha.

Le site est actuellement occupé par ; l'AFPA, des espaces boisés (EBC) côte Morangles et une parcelle agricole cultivée. Certaines parcelles Etat du site de l'AFPA situées sur la commune de Morangles, seront réaménagées à la réimplantation des plateaux de formation de l'AFPA impactés par le projet de l'établissement pénitentiaire. En effet, le relogement des plateaux de formation de l'AFPA impactera les terrains qu'elle occupe sur la commune de Morangles.

### • Objectifs du projet

La création du nouvel **établissement pénitentiaire Nord francilien**, vise d'une part à améliorer les conditions de détention en Ile-de-France et d'autre part à résorber la surpopulation carcérale en favorisant l'encellulement individuel. Il pourrait aussi vu le contexte et la spécificité de l'AFPA, d'assurer une meilleure réinsertion des détenus et d'offrir de meilleures conditions de travail au personnel pénitentiaire.



- |  |                   |
|--|-------------------|
| ●●●●● Périmètre du site d'étude  | — Limite communes |
| ■ Potentielle emprise de l'établissement pénitentiaire enceinte et hors enceinte | — Routes          |
| ▨ Terrains dédiés au relogement des plateaux de l'AFPA                           | - - - Chemins     |

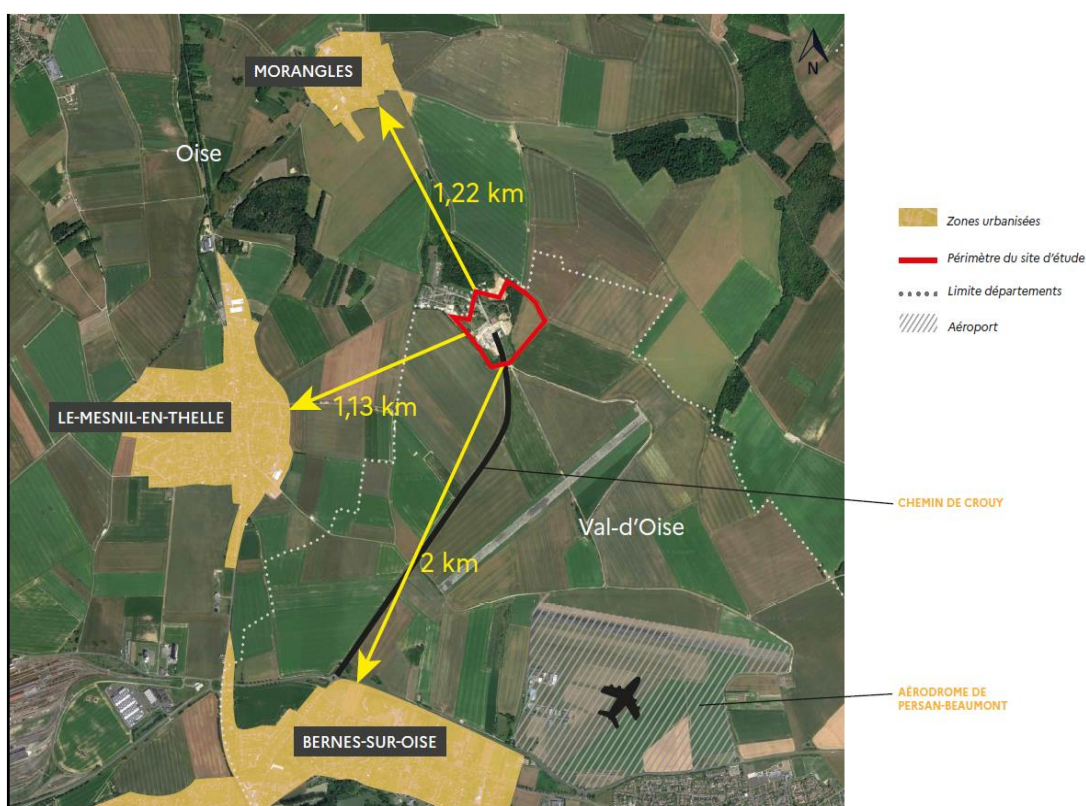
L'emprise permettant d'accueillir la construction du nouvel établissement pénitentiaire, requière une surface de 12 hectares et concerne la majeure partie d'une parcelle située sur le territoire de la commune de Bernes-sur-Oise, déjà occupé par l'AFPA. Toutefois, celle-ci pourra maintenir son activité par une réorganisation des surfaces.

Les objectifs poursuivis étant un projet de cohabitation des deux activités, à savoir :

- Réimplanter sur ce même site, les plateaux techniques, sans diminuer les capacités d'accueil et de formation de l'AFPA impactés par le projet ;
- Développer des synergies entre l'AFPA et l'établissement pénitentiaire, afin de favoriser l'insertion.

### • Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

#### ✓ Les caractéristiques du site ayant motivé son choix



Le nouvel établissement n'a pas de riverains (hors AFPA) à proximité immédiate. En effet, le projet se situe à :

- 1,22 km de l'urbanisation de la commune de Morangles,
- 1,13 km de l'urbanisation de la commune de Le Mesnil-en-Thelle et
- 2 km de l'urbanisation de la commune de Bernes-sur-Oise.

Le site est limitrophe de l'aérodrome de Persan-Beaumont (piste ULM à 800 m). Toutefois, le projet est compatible avec le maintien de toutes les activités possibles de l'aérodrome et des usagers.

Il n'est pas grevé de contraintes environnementales majeures, même si des enjeux environnementaux notables sont relevés sur ou à proximité du site d'étude. Les principaux enjeux environnementaux identifiés, sont la présence d'une zone humide et une surface agricole, ainsi que la présence d'un espace boisé, classé au titre du PLU de Morangles, à proximité de celui-ci.



Le projet requière toutefois la nécessité d'adapter les voies d'accès – Chemin de Crouy – (gabarit notamment) au site.

✓ Caractéristiques urbanistiques du site d'implantation du Projet

Le site d'assise du futur projet se situe en **zone naturelle** dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) de la commune de Bernes-sur-Oise dans le Val d'Oise et de la commune de Morangles, dans l'Oise. Les documents d'urbanisme locaux ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet et leur mise en compatibilité est donc nécessaire.

Le PLU, est un document de planification qui traduit le projet politique communale et qui définit l'avenir du territoire. Il fixe les règles d'utilisation du sol pour les années à venir et les objectifs de développement en matière :

- D'urbanisme,
- D'habitat,
- D'environnement,
- D'économie, de paysage,
- D'équipement ou de déplacement.

- ✓ **Bernes-sur-Oise** est située dans le Val d'Oise et appartient à la communauté de communes du Haut Val d'Oise qui regroupe neuf communes.

Par délibération en date du 15.09.2020 la commune a prescrit la révision du PLU (approuvé le 30 janvier 2014). Cette révision élaborée à l'horizon 2030, prévoit que la commune puisse atteindre 3.100 habitants, nécessitant la construction de 229 logements, ainsi que le besoin de réviser le document d'urbanisme, pour permettre l'extension de cette nouvelle urbanisation. Par ailleurs, l'enquête publique concernant cette révision a eu lieu au cours de la phase active de la Concertation préalable. Toutefois, le PLU en cours à l'issue de cette révision, ne permettra pas la construction du futur établissement pénitentiaire

- ✓ **Morangles est située dans l'Oise** et appartient à la Communauté de communes Thelloise qui regroupe 41 communes

La commune comptabilise 300 habitants, est dotée aussi d'un PLU approuvé. Les terrains impactés par le projet (relocalisation des plateaux de l'AFPA) sont situés en zone naturelle et ne permettent pas en l'état, les constructions projetées.

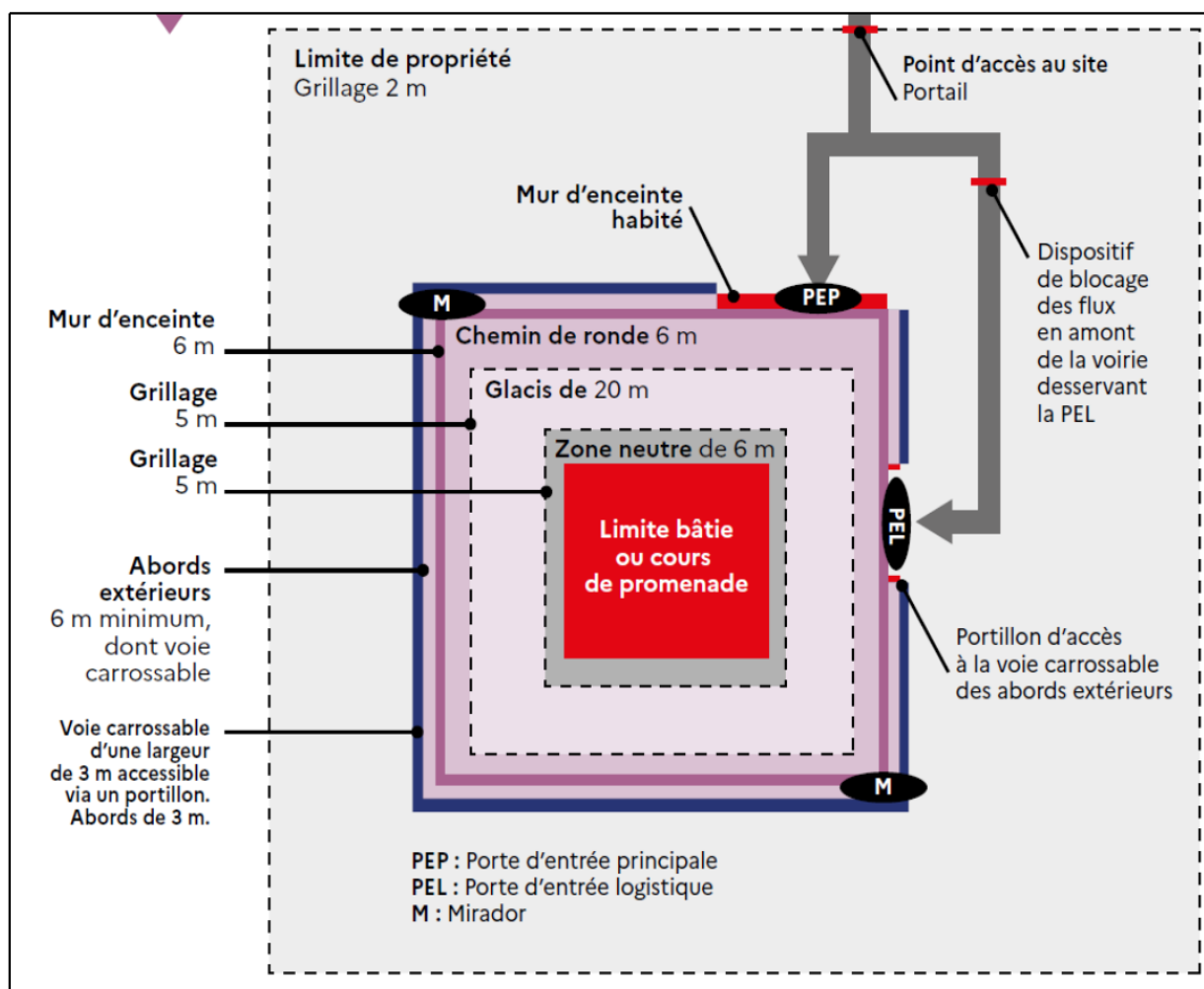
La construction du futur établissement pénitentiaire requiert la **mise en compatibilité de PLU de Bernes-sur-Oise et éventuellement si besoin celle du PLU de Morangles. Cette compatibilité devra être diligentée ultérieurement via une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral**, En effet, le projet de construction du centre pénitentiaire étant un projet étatique, il ne fait pas partie des projets politiques aussi bien de la commune de Bernes-sur-Oise, que de la commune de Morangles en termes d'aménagement du territoire, notamment concernant les règles d'utilisation du sol.

✓ Les caractéristiques du Projet de construction

Un établissement pénitentiaire se décompose en **2 zones** ;

- Zone « **en enceinte** » : dont la surface estimée est de 8 hectares
- Zone « **hors enceinte** » : dont la surface estimée est de 4 hectares

Le schéma de principe ci-après permet de visualiser la structure et l'emboîtement des différents murs et aires du futur établissement pénitentiaire.



- **Coût**

Le marché de conception-réalisation est estimé à 120 M€ HT

- **Contexte du projet**

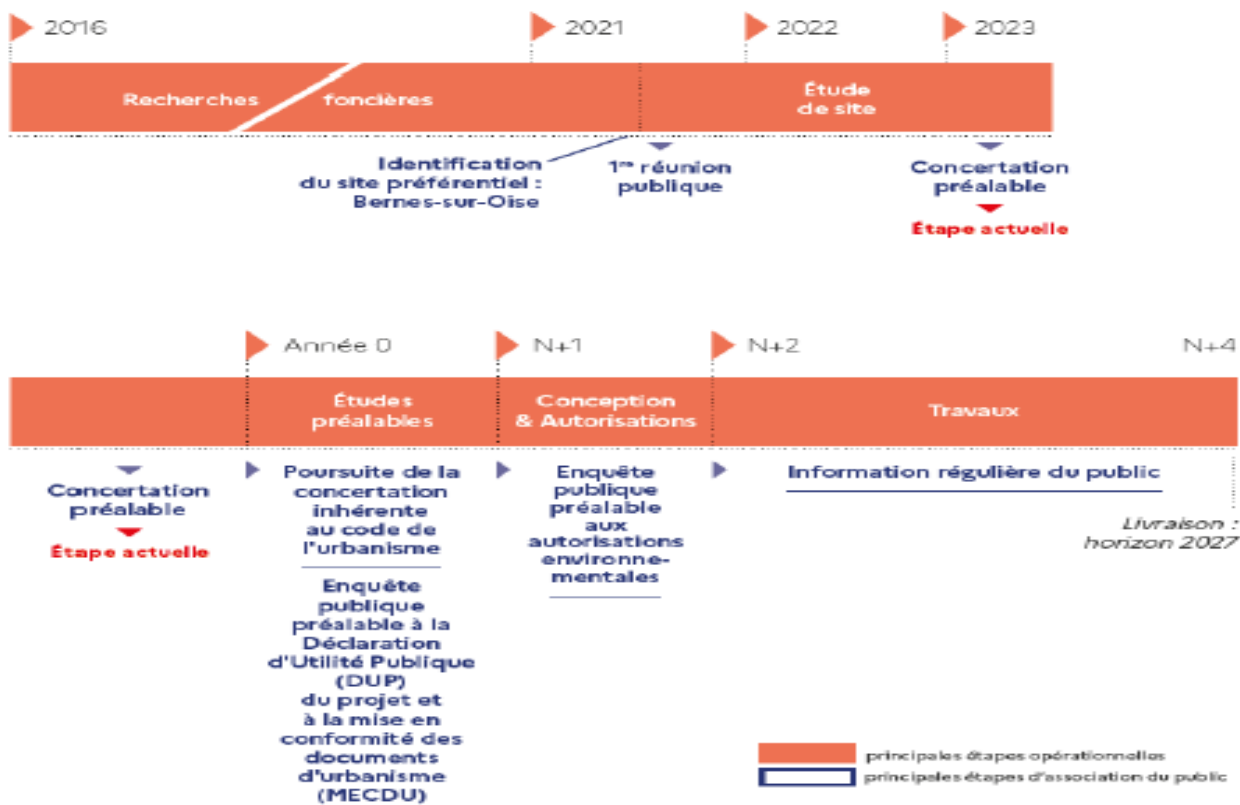
**Lancé en 2018, le « programme 15.000 »**, prévoit à l'horizon 2027 la création, de 15.000 places de prison supplémentaires sur le territoire métropolitain et outre-mer. Le synoptique ci-après illustre les enjeux de la réforme.

Pour accroître de 15.000 places la capacité actuelle, il faut construire 18.000 places, ce qui permet de fermer certains établissements vétustes ou qui ne sont plus adaptés.

Avec 60.700 places existantes pour plus de 72.000 détenus au 1<sup>er</sup> octobre 2022, la France souffre d'une surpopulation carcérale chronique à laquelle le « programme 15.000 » entend répondre. Les 600 places créées dans le futur établissement nord francilien en font partie.



• **Calendrier prévisionnel du projet / les étapes**



- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.**

### Les prochaines étapes

**Le 16 mars 2023, Le bilan des garants.** Synthèse des observations et propositions formulées pendant la concertation préalable et préconisations.

**Le 16 mai 2023, Publication de la réponse de l'APIJ au bilan des garants :** Enseignements tirés de la concertation préalable, les mesures prises pour répondre à ces enseignements. Si poursuite du projet : présentation des modalités d'information et de participation du public qui seront mises en œuvre tout au long du projet.

**Le 16 mai 2023, Le bilan de l'APIJ :** Synthèse des observations liées à la mise en conformité du PLU de Bernes-sur-Oise, et le cas échéant, de Morangles.

**2023-2024,** Etude préalable de l'APIJ : Poursuite de la concertation conformément au code de l'urbanisme

**2024,** Enquête publique de l'APIJ (préalable à la DUP qui présentera l'évaluation environnementale du projet).

**2024-2025,** conception et autorisations par l'APIJ : Enquête publique et autorisations et évaluation environnementales (préalable à l'autorisation environnementale du projet).

**2026 à 2028,** Phase travaux et Information régulière du public.

### La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le processus participatif de concertation se situe au commencement de la procédure. Elle respecte le formalisme requis de de l'article L121-15-1 du code de l'environnement. Toutefois, cette procédure intervenant très en amont du projet, qui dans ce cas concret n'était pas encore complètement figé, a généré pour beaucoup de participants à la concertation, des incompréhensions et/ou confusions du fait que certaines « annonces » pouvaient laisser à penser que les décisions étaient déjà prises.

La situation régionale d'Île de France au 01 décembre 2022 est particulièrement difficile en termes de surpopulation et le Val d'Oise compte une seule structure pénitencier, la Maison d'arrêt d'Osny. Ci-après le tableau illustre la situation.

	Île-de-France (16 établissements)	MA du Val-d'Oise (Osny)
Capacité opérationnelle	10 040	579
Détenus	13 416	859
Densité carcérale	133,6 %	148,4 %

La construction du centre pénitentiaire Nord Francilien entend d'une part participer à un meilleur maillage du territoire régional et d'autre part fait partie du PLAN D'ACTIONS POUR LE VAL-D'OISE.

Il fut annoncé par le Premier ministre en mai 2021 et ce **plan d'actions comporte 17 mesures concrètes** visant à accompagner dans les dix prochaines années une transformation profonde du département, en particulier dans sa partie Est. Ce plan poursuit quatre objectifs :

1. L'amélioration de la desserte du territoire, notamment par les transports en commun ;
2. L'amélioration du cadre de vie et de l'offre économique ;
3. L'amélioration de l'offre d'enseignement secondaire et supérieur ;
4. L'amélioration des infrastructures de santé, de sécurité et de justice.

➔ **Le projet de création d'un nouvel établissement pénitentiaire s'inscrit dans un objectif d'amélioration des infrastructures de santé, de sécurité et de justice.**

**Le site de Bernes-sur-Oise, a été choisi et retenu comme le plus pertinent dans le Val d'Oise, ayant fait l'objet d'une analyse multicritères, effectuée sur les divers sites proposés par les services de l'Etat et autres acteurs territoriaux, il est celui qui répond le mieux aux critères requis pour l'implantation de ce type de structure.**

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 25 juillet 2023 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable en application d'une part de l'article L.121-17 du code de l'environnement, pour garantir la concertation préalable relative au projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire.

Et d'autre part, en application de l'article L.121-1 du code de l'environnement, pour une mission de conseil concernant la procédure de concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme (L. 103-2 CU) relative à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de BERNES-SUR-OISE et de MORANGLES.

La CNDP a désigné :

- Madame Dalila DA COSTA ALVES, garante et
- Monsieur Patrick NORYNBERG garant,

de la concertation préalable pour le projet de nouvel établissement pénitentiaire à BERNES-SUR-OISE, conformément à la sollicitation de l'APIJ pour l'intervention de la CNDP sur ce projet.

### Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garants qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garants**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, comme garants nous avons pour mission d'être particulièrement attentif aux points suivants rappelés dans notre lettre de mission :

- Le fait que le public doit pouvoir, aux termes de la loi, débattre des alternatives au projet actuel. Légalement, cela doit lui permettre de questionner l'opportunité même de créer un centre pénitentiaire spécifiquement à **Bernes-sur-Oise**. En effet, si d'autres options ou sites ont été étudiés préalablement, pourquoi ne pas les soumettre au débat afin de permettre aux pouvoirs publics d'en tirer des conclusions claires.
- Par ailleurs, chaque projet de nouveau centre pénitentiaire s'inscrivant dans un programme national, il ferait sens que chaque concertation à venir permette au public de débattre des enjeux associés à l'augmentation du nombre de places en prison, notamment en ayant connaissance du nombre de places créées à chaque nouveau projet et l'état concret de tension sur les établissements existants.
- Renseigner dans **notre bilan** mais également dans **nos recommandations au MO, toutes les bonnes pratiques** pour aborder ces sujets difficiles avec tous les publics concernés (parties prenantes, personnes incarcérées, familles des détenus, voisinage, etc.). L'objectif pour le MO et les garants de la CNDP est de pouvoir capitaliser d'une « concertation pénitentiaire » à l'autre.

## Le travail préparatoire des garants

### Les résultats de l'étude de contexte

En amont de la concertation préalable, les garants ont réalisé 9 entretiens permettant de contextualiser les enjeux et d'identifier les acteurs incontournables du projet ou impactés par celui-ci. (Cf. comptes rendus en annexes).

Ces entretiens se sont tenus :

- Le 19 octobre 2022, 13h 30 : en visio-conférence avec le maire de Bernes-sur-Oise
- Le 14 novembre 2022, 10h : Association ROSO (regroupement des organisations de sauvegarde de l'Oise)
- Le 14 novembre 2022, 10h : l'Observatoire Thellois
- Le 14 novembre 2022, 11h30 : Association Val d'Oise Environnement
- Le 14 novembre 2022, 14h00 : Monsieur le préfet du val d'Oise, entretien téléphonique
- Le 15 novembre 2022, 17h00 : en visioconférence, collectif « Bernes sans prison »
- Le 19 novembre 2022, 13h30 : en visioconférence, maire de Bernes-sur-Oise
- Le 21 novembre 2022, 9h00 : Rencontre des maires : 9 élus étaient présents et 4 communes représentées : Morangles, Mesnil-en-Thelle, Bruyères-sur-Oise.

- Le 21 novembre 2022, 10h30 : AFPA : Ensemble des salariés et direction du centre de formation BTP et transports
- Le 21 novembre 2022, 14h00 : Association des usagers de l'aérodrome de Persan Beaumont et club modélisme de Beaumont
- Le 21 novembre 2022, 15h30 : Mme la Présidente de la Communauté de Commune du Haut Val d'Oise

**Ces entretiens ont permis de constituer l'étude de contexte et ont contribué à proposer des modalités d'information et de concertation à mettre en place, concernant le périmètre géographique de la concertation, les publics à mobiliser, les champs thématiques de la concertation et les sujets à traiter.**

**Les principales remarques et demandes qui ressortent de ces entretiens sont :**

### **Information et communication**

Le manque d'informations en amont et le sentiment des élus impactés d'être « *non écoutés* », « *niées* », voir « *floués* »,

La question du nom du projet : faut-il l'appeler selon la commune d'implantation, le territoire concerné, etc. Mais, cette demande de la commune de Bernes-sur-Oise, fut entendue puisque le nom de "Centre Pénitentiaire Nord francilien" a été validé à l'automne 2022 par l'administration pénitentiaire.

La question de la prise en compte des problèmes induits par le projet (*taux logement sociaux et/ou équipements publics, voirie, transports en communs...*).

### **Impacts sur la vie quotidienne et environnement**

L'impact sur la vie des gens (*en termes d'image, de sécurité, de congestion routière...etc.*), les nuisances de la prison en matière de bruit, d'impacts visuels et le probable débordement du projet (*relocalisation des plateaux de l'AFPA*) de l'assiette du foncier état et les nécessaires compensations environnementales (*impact sur les terres agricoles*),

La crainte d'une dépréciation foncière des maisons et l'attente de compensations financières, due aux impacts négatifs du projet (*mauvaise image*), sur les constructions, mais surtout sur la qualité de vie au quotidien.

L'augmentation possible de la fiscalité locale, ainsi que l'accroissement des nuisances et autres pollutions dues notamment à la « *congestion* » routière...

Une crainte de délinquance accrue et la nécessaire sécurisation des alentours du site (*patrouilles de police et de gendarmerie*).

### **Vision globale et approche territoriale**

Le manque de vision globale en termes d'aménagement du territoire, pour un projet impactant un bassin de vie élargi de plusieurs communes préjudiciable et mal vécue par les élus locaux.

Absence de « *planification/organisation* » au sens large, se traduisant par la carence d'une coordination institutionnelle sur un territoire impacté, regroupant deux communes (assise foncière et quatre concernant le périmètre de la concertation), deux départements et deux Régions.

L'importance d'un travail conjoint entre les deux préfectures impactées par le projet : Val d'Oise et Oise ainsi que la constitution d'une commission dédiée au projet en préfecture, apparaissant comme une nécessité à ce stade du projet.

### **Déplacements et transports**

La crainte d'une saturation routière (*aujourd'hui on comptabilise déjà 25.000 véhicules/jour*), les problèmes liés aux voiries et aux déplacements, (*notamment la desserte du futur établissement*), ainsi que la nécessité de favoriser les modes doux,

Un meilleur maillage du territoire par les transports en communs (*d'avantage de lignes, plus de fréquences*), leur gestion, ainsi que les impacts sur le « Plan Mobilité » de la Communauté de Communes la Thelloise...

La crainte des coûts des aménagements à supporter par les élus locaux.

### **La gestion des fluides**

Incidences sur la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement,

La gestion de l'eau potable concernant l'alimentation de la prison et tout particulièrement les inquiétudes quant aux éventuels travaux concernant des canalisations sous voirie, obérant le maintien du transit local, qui doit être impérativement maintenu (communes de Morangles).

### **Services publics et coopérations**

Les liens entre la maison de justice de Persan et l'éventuelle nouvelle prison. Quelles synergies ? Quelles interactions ? Quelles mutualisations ? Quelles dotations ?

Interrogations par rapport aux besoins hospitaliers, quid du maintien de l'hôpital local déjà en difficulté ?

Interrogation par rapport aux services incendie,

L'insertion des détenus et la qualité des services au personnel du futur établissement.

### **Concernant l'AFPA**

Favoriser la structure l'AFPA pour initier un centre pilote de nouveaux métiers en rapport avec l'écologie, l'agriculture, l'illettrisme...

La crainte de perte de surface des plateformes d'enseignement (formation conducteurs bus...),

La perte de la qualité enseignement, voire d'emplois,

Les problèmes de sécurité pour le personnel et les stagiaires, et la demande d'une prime de risques pour les personnels,

Les nuisances accrues ; bruit pendant la phase travaux et après, pollutions accrues,

Les difficultés financières de l'AFPA sur le plan national et parfois une certaine difficulté de coopération locale avec élus. Quelles synergies à solliciter pour former à des métiers en émergence localement ?

### **Concernant les usagers de l'aérodrome de Persan Beaumont et du Club modélisme de Beaumont**

Le devenir de l'activité d'aéromodélisme et le souhait de conserver cette activité y compris celle du club modéliste,





16/09	Prévoir des temps d'information / d'échange, préalablement au début de la phase active de la concertation, avec des acteurs associatifs (ex : Val d'Oise Environnement) ou les collectivités territoriales (ex : éventuel conseil de développement de la communauté de communes)	<b>Le dispositif de concertation proposé a prévu notamment une phase</b> visant notamment à écouter les attentes / remarques / suggestions / craintes / ... du public.
16/09	Débuter la concertation après les vacances de Noël (plutôt qu'avant) et éviter de positionner les différents événements dans les premiers jours suivants la rentrée scolaire	Le début de la phase active de concertation a été envisagé en fin de la première semaine de janvier 2023. Le premier événement, la visite du site, s'est déroulé en fin de cette première semaine. La réunion publique s'est tenue le lundi 9 janvier.
16/09	Positionner une réunion publique plutôt en début de concertation afin d'assurer dès le début de la concertation une bonne diffusion de l'information relative au projet	La réunion publique s'est bien tenue dans les deux premières semaines de la concertation (après une visite du site et un premier atelier à destination de l'AFPA). La visite du site et l'atelier AFPA se sont tenus le vendredi 6 janvier 2023.
16/09	Envisager une seconde réunion publique en clôture de la concertation	Afin de pouvoir présenter des éléments nouveaux au public et de pouvoir apporter des réponses plus précises aux questions qui lui auront été posées.  L'APIJ a proposé de prendre <b>l'engagement dans le bilan qu'elle fera à l'issue de la concertation de réaliser une seconde réunion publique après la concertation et avant le début de la future enquête publique préalable à la DUP du projet.</b>
16/09	Mobiliser le ministère de la Justice et la Préfecture lors de la concertation, notamment afin qu'ils soient représentés lors de la / des réunions publiques	L'APIJ consciente que les questions qui lui seront posées au cours de la concertation dépasseront le strict périmètre du projet a indiqué partager l'intérêt de <b>l'implication du ministère et de la Préfecture au cours de la concertation.</b> Elle s'est engagée à faire son possible pour les mobiliser.
16/09	Limiter le nombre de permanences compte tenu de la faible affluence observée en pratique lors de ces événements	Le dispositif de concertation a proposé la tenue de deux permanences : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une en mairie de Bernes-sur-Oise</li> <li>• Une mairie de Morangles</li> </ul> (Les deux communes dont le territoire est directement impacté par le projet incluant le relogement de l'AFPA).
16/09 07/10	Réaliser une visite du site, ouverte au public ( <b>et plus spécifiquement : aux riverains, aux élus et aux associations et organismes contactés lors de la pré-concertation</b> )	Le dispositif de concertation proposé a bien prévu <b>une visite du site le 6 janvier 2023</b>
16/09	Diffuser des tracts, voire des permanences, dans des lieux (ex : gare) ou à des	<b>L'APIJ a proposé de diffuser des tracts</b> aux heures de pointes : -

	moments importants pour le territoire	<p><b>Mardi 3 janvier :16h15 - 16h45 :</b> 8 écoles des 4 communes concernées, <b>Mardi 3 janvier :16h/18h</b> Marché des producteurs locaux de Bernes (place de la Mairie) <b>Jeudi 5 janvier : 7h/9h et 16h30/18h30</b> Gare de Persan Beaumont</p> <p><b>Vendredi 6 janvier :17h/19h</b> Hypermarché Intermarché de Beaumont</p>
16/09	Témoignage éventuel d'une famille de détenu (afin d'humaniser et rassurer les riverains)	<p>L'APIJ avait initialement envisagé de rencontrer 2 associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil aux Familles de Détenus (AFD) du Val d'Oise et</li> <li>- Espace Social pour l'Education, la Réinsertion et la Réflexion (ESPERER) 95.</li> </ul> <p>Elle n'a pu finalement rencontrer que l'association ESPERER 95 (<a href="https://esperer-95.org/">https://esperer-95.org/</a>). La rencontre avec l'association AFD 95 n'a pu être faite pour des raisons extérieures à l'APIJ.</p> <p>CR de la rencontre avec ESPERER 95 est sur le site de la concertation. Leurs préoccupations apportent un point de vue plus "humain" sur la population carcérale.</p> <p>L'association ESPERER 95 comptait participer à la visite du site et éventuellement aux autres temps de la concertation. Ils ont finalement annulé leur participation aux divers événements.</p>
07/10	Prévoir des modalités d'information (affiches / kakémonos / ...) sur le site de l'AFPA	L'APIJ a pris en compte cette proposition.
07/10	Débuter la réunion publique par un temps d'échange informel pour briser la glace entre les porteurs de projet et le public	L'APIJ a pris en compte cette proposition dans la conduite et l'animation de la réunion publique du 9 janvier.
07/10	Faire intervenir lors de la réunion publique un directeur / une directrice d'établissement pénitentiaire	L'APIJ a pris en compte cette proposition dans la conduite et l'animation de la réunion publique du 9 janvier.
07/10	Sensibiliser les intervenants, et notamment les élus, au format (peu descendant) envisagé	L'APIJ a pris en compte cette proposition dans la conduite et l'animation de la réunion publique du 9 janvier.
07/10	Indiquer sur l'ensemble des supports d'information et lors de chaque événement la possibilité de contribuer sur les registres en ligne	L'APIJ a bien pris en compte cette proposition. Le rappel a été fait à chaque rencontre publique.

- **La prise en compte des recommandations par le responsable du projet**

La seconde colonne (grisée) du tableau ci-dessus indique la manière dont l'APIJ et le responsable du projet ont pris en compte nos recommandations. Par ailleurs, le dispositif de concertation retenu in fine est rappelé ci-dessous.

### **Le dispositif de concertation :**

---

#### **Récapitulatif du déploiement des mesures de publicité non-réglementaires et réglementaires.**

Concernant la **publicité réglementaire**, on peut citer :

- **Publication d'un avis dans la presse locale** au moins 15 jours avant le début de la concertation : constaté entre le 12 et le 14 / 12 (*4 journaux, 2 côtés Oise, 2 côté Val-d'Oise - au besoin*). A noter qu'un rappel a été fait en début de concertation (*constaté entre le 16 et le 18/01*)
- **Publication à J-15 de l'avis sur le site des deux préfectures, le site de l'APIJ** et le site de la concertation (*constaté le 14/12 sur le site de la concertation*)
- **Affichage à J-15 de l'avis dans les 4 mairies, les 2 préfectures et sur site** (*constaté entre le 14 et le 15/12*)
- Ouverture des **registres papier en mairie et aux deux préfectures** au plus tard au début de la concertation

---

**Réunion avec les élus locaux, directeur du centre AFPA** de Bernes-sur-Oise, la direction de l'administration pénitentiaire, l'APIJ, l'assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de la concertation, une garante le vendredi 25 novembre à 10h, mairie de Bernes-sur-Oise.

---

#### **AFFICHES COMMUNIQUEANTES** affichées le **mardi 15/12/22**

**AFFICHES, DOSSIERS DE CONCERTATION, DEPLIANTS, KAKÉMONOS** mises à disposition du public dans les mairies et préfecture :

- Livraison en mains propres) des kakémonos, dépliants et affiches aux différentes mairies et à l'AFPA le 20 décembre 2022
- Livraison par la poste des dossiers de concertation aux différentes mairies et à l'AFPA => Envoi par la poste le 22 décembre 2022
- Livraison par la poste des dépliants, affiches et dossiers aux 2 préfectures => Envoi par la poste le 22 décembre 2022

Il y a également eu un second envoi de dossiers de concertation à la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise (à sa demande) et à la mairie de Bernes-sur-Oise (pour refaire le stock à la suite de la réunion publique) en cours de concertation.

---

**DEPLIANTS** : Distribution dans toutes les boîtes aux lettres des 4 communes concernées les 19 et 20 décembre

#### **TRACTAGE du DEPLIANT**

- Mardi 3 janvier : 16h15-16h45 - 8 écoles des 4 communes concernées  
16h00-18h00 Marché des producteurs locaux de Bernes (place de la Mairie)
- Jeudi 5 janvier : 07h00-09h00 - Gare de Persan Beaumont  
16h30-18h30 - Gare de Persan Beaumont
- Vendredi 6 janvier : 17h00-19h00 - Hypermarché Intermarché de Beaumont

---

**Début de la phase active de la concertation** : jeudi 5 janvier 2023

---

**Atelier à destination des salariés de l'AFPA sur place** : vendredi 6 janvier 2023 de 9h30 à 12h30 – **14 participants**

---

**Visite du site** (à l'AFPA) : vendredi 6 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 – **33 participants** (Elus, associations de riverains et direction de l'AFPA)

---

**Réunion publique à Bernes-sur-Oise** : lundi 9 janvier 2023 de 19h30 à 23h00 – **150 participants au total** (habitants, associations, élus, parlementaires, APIJ, administration du ministère de la justice, l'administration centrale, le directeur interrégional des services pénitentiaires de la DISP de Paris, les garants...

---

**Permanence à Bernes-sur-Oise** : vendredi 20 janvier 2023 de 14h à 17h30 - **4 participants**

---

**Atelier public à Bernes-sur-Oise** : mardi 31 janvier 2023 à partir de 18h à 20h30 – **15 participants**

---

**Visite de l'établissement pénitentiaire** de Meaux avec les élus : jeudi 02 février 2023 après-midi \_ **8 participants**, 6 élus, un membre de l'APIJ et un membre de la DISP de Paris

---

**Permanence à Morangles** : mardi 7 février 2023 de 14h à 17h30 – **9 participants**

---

**Fin de la phase active de la concertation** : jeudi 16 février 2023

---

**Le dossier de concertation** et les versions numériques de l'avis réglementaire, l'affiche communicante, le dépliant et des encarts « web » ont été également mis à disposition du public le 15 décembre 2022

- L'ensemble de ces éléments ont été diffusés aux élus des 4 communes (et aux deux présidents des 2 Communauté de Communes du Haut Val d'Oise le 16 décembre 2022
- Publication sur le site de la concertation :
  - Dossier de concertation & Avis (à publier à J-15) : le 14 décembre 2023
  - Affiche : le 21 décembre 2022
  - Dépliant : le 12 janvier 2023
- Les encarts Web n'ont cependant pas été publiés sur le site de la concertation (...mais les communes s'en sont peut-être servies pour leur propre communication).

---

**Le site Internet de la concertation** : <https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/?box=4353> a été mis en ligne également le 14/12/2022 (les premières visites ont été constatées ce jour...).

---

**Encarts presse** : Un communiqué de presse a été diffusé en date du 9 décembre 2022

---

### **Avis sur le déroulement de la concertation**

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à

tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

La concertation a permis l'expression de nombreux avis et observations en présentiel comme sur les différents supports, notamment numériques. Le dispositif de concertation et son déroulement ont donc plutôt bien fonctionné. Tous les sujets identifiés durant l'étude de contexte des garants ont pu être abordé durant la concertation.

La réunion publique a eu lieu conformément au format défini avec les communicants, l'APIJ et les garants, à savoir, alternance de la prise de parole femme/homme, trois questions suivies de réponses par l'APIJ. Elle a permis aussi l'expression de points de vue différents. La plupart des questions et interrogations des habitants, riverains, associations, salariés de l'AFPA et élus ont trouvé des réponses au cours des échanges.

Le nombre total de participants (habitants, riverains, associations, salariés, élus) est finalement relativement important. Sur le site dédié **37 contributions, 711 téléchargements pour 3074 visiteurs**, et en présentiel **225 participants**. Finalement, les 39 contributions (37 sur registre dématérialisé et 2 sur registre papier) comptabilisées font l'objet de 12 doublons. Concrètement ce sont donc **23 personnes** (physiques ou collectifs – mairies, communauté de communes, associations...) qui se sont exprimées par écrit.

**Toutefois, des précisions et des réponses complémentaires seront impérativement à apporter à la suite de la publication de ce bilan de la concertation préalable. Les élus locaux ont souvent exprimé leur mécontentement et le sentiment de ne pas avoir été suffisamment pris en compte. Certains se sont dit « non écoutés, niés », voire « floués ».**

**Par ailleurs, malgré les efforts faits à l'issue de la concertation nous considérons qu'une information plus large et ciblée aurait certainement été nécessaire pour toucher davantage encore de riverains et d'habitants du territoire.**

Nous estimons cependant que cette démarche de concertation préalable aura permis de garantir pour partie le droit à l'information et le droit à la participation d'une grande partie des publics les plus concernés.

### **Le droit à l'information a-t-il été effectif ?**

Le public a disposé d'informations claires et complètes sur le projet (points 2 article 6 Aarhus). Reste cependant la question de la typologie de l'établissement projeté, à ce sujet les informations n'étaient pas claires et le public a interrogé ce point.

En ce qui concerne le dossier de concertation, nous considérons que l'APIJ a pris en compte nos demandes, et/ou remarques. Il permettait de bien identifier les acteurs de la décision, la nature de la décision, les impacts socio-économiques, les impacts environnementaux et sur l'aménagement du territoire.

Ainsi, beaucoup des participants à la concertation élus comme habitants ont exprimé leur désaccord avec ce projet. **Nous avons comptabilisé de très nombreuses oppositions au projet**, à la fois des élus locaux s'illustrant par les motions d'opposition par délibérations de la Communauté de Communes Thelloise du 31 janvier, et de la commune de Boran-sur-Oise du 17 janvier 2023 ainsi que des riverains et associations.

Le dossier de concertation, ainsi que les différents documents étaient accessibles et facilement compréhensibles. Nous avons sur ce point fait plusieurs propositions prises en compte par l'APIJ. L'accessibilité des documents et l'information a aussi été bien prise en compte avec des initiatives de tractage aux abords de lieux publics ou privés. La volonté d'une bonne diffusion de l'information et la clarté des éléments du dossier au public concerné est à souligner.

Le dossier de concertation a été publié dans une période trop proche des vacances et fêtes de Noël et de fin d'année. Cela n'a peut-être pas suffisamment permis à tous de se préparer effectivement à la concertation et de se rendre disponibles.

**Au terme de cette concertation, nous pouvons affirmer que les informations étaient relativement complètes, et transparentes mais des précisions importantes étaient aussi manquantes comme par exemples : la typologie de l'équipement envisagé, le nombre de places, les impacts sur les voiries, les réseaux, la prise en charge des coûts induits.**

### Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Ont été produits et publiés sur le site de la concertation :

- Le dossier et le dépliant (déjà cités)
- L'affiche et le kakémono,
- Des documents en amont de chaque événement (visite, ateliers et réunion publique).

Mise à part les documents supports de contribution / réflexion (cartes ; grilles de lecture ; carnets de balades ; ...), on pourrait encore citer les présentations "PowerPoint"

### La mobilisation du public

- Le public concerné a globalement participé. Toutefois, des territoires ont été absents. Si les associations, les élus et les personnels de l'AFPA se sont fortement mobilisés, les riverains ainsi que les habitants des communes limitrophes impactées, ne l'ont pas été suffisamment. Sans doute que la période prévue pour la consultation du public début 2023 n'était pas idéalement choisie. Enfin, les communes du Mesnil-en-Telle et de Bruyères-sur-Oise n'ont pas été suffisamment associées.
- Le tractage et la visite de site ont toutefois permis, en partie, de pallier la faible mobilisation des riverains.
- La durée et les dates de la concertation n'ont pas été suffisamment adaptées. Une demande de prolongation de 15 jours a été faite par l'association Val d'Oise Environnement pour obtenir un débat sur l'opportunité de faire des nouvelles prisons et plus globalement permettre de réfléchir et débattre, au besoin de prisons et aux alternatives possibles. Après consultation des garants et à la vue du dispositif de concertation déjà réalisé, cette proposition n'a pas été retenue par l'APIJ.
- Les dates et lieux de la réunion publique, ainsi que celle des ateliers auraient mérité une plus grande diffusion.
- Le site participatif avec son registre numérique a été bien utilisé et assez interactif. L'APIJ a régulièrement apportée des réponses aux questions et sollicitations.

### Les dispositifs d'échanges

- Les différents publics ont disposé d'informations claires et adaptées pour leur permettre de participer
- Les arguments ont pu être échangés dans un climat serein et d'écoute mutuelle même si parfois la colère notamment des élus était bien au rendez-vous. Le MO et autres décideurs ont sincèrement et clairement répondu aux questions ou observations posées. Ils se sont montrés plutôt accessibles et claires malgré parfois des contenus pas encore figés comme

par exemple, la typologie du centre pénitentiaire. Pour autant, malgré nos demandes répétées, la présence à minima des services préfectoraux et leur absence d'implication à ce stade, n'a pas été comprise (ni admise), par les élus locaux, les habitants et/ou les associations, qui de façon globale ont dénoncé cette absence de vision d'ensemble de l'aménagement du territoire qui incombe à l'Etat, en tant que garant du patrimoine national.

- Les formats d'échange : visite du site, atelier dédié au personnel de l'Afpa, atelier participatif post réunion publique étaient adaptés pour un échange d'arguments, et pour « travailler » sur les sujets en question. Les contributions et l'interactivité ont bien été au rendez-vous.
- Le dispositif a permis d'avancer sur un certain nombre de sujets durant la concertation comme la reconfiguration des plateaux de l'Afpa et la rationalisation des surfaces de formation de façon à ne pas trop impacter la zone humide sur site ou encore le traitement des accès et de abords du site. Enfin, l'opportunité même du projet, acceptation d'un projet de centre pénitentiaire ou pas sur ce site, a pu être débattu durant la concertation.

### Quelques chiffres clefs de la concertation :

---

**Nombre global de participants aux rencontres : 235 participants** (visite de site, ateliers, réunion publique, permanences, visite de l'établissement pénitentiaire de Meaux)

---

**Connexions uniques au site internet** : Le registre dématérialisé "NORD FRANCILIEN : concertation publique - projet de construction de l'établissement pénitentiaire Nord Francilien sur la commune de Bernes-sur-Oise, mises en compatibilité du PLU de la commune de Bernes-sur-Oise et du PLU de la commune de Morangles" (<https://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr/>) a comptabilisé au 16 février 23H59 **37 contributions, 711 téléchargements pour 3074 visiteurs.**

---

**Contributions écrites : 2 questions écrites et 1 avis écrit**, soit 39 contributions (37 sur registre dématérialisé et 2 sur registre papier) comptabilisées font l'objet de 12 doublons

---

### Synthèse des arguments exprimés

Cette partie permet la reddition des comptes c'est à dire l'obligation pour les responsables du projet, l'APIJ et le ministère de la justice, de rendre des comptes aux participants de la concertation préalable en expliquant de manière transparente comment les contributions et arguments exprimés ont modifié ou non son projet initial et surtout, pourquoi.

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes :

- **« Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE).**

Concrètement, pour donner suite à la publication du bilan de la concertation par les garants, le responsable du projet, le ministère de la justice, ou la personne publique responsable de l'élaboration du projet l'APIJ, décide du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place, pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation, ainsi que les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation. Ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.



## Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Afin de rendre ce processus de concertation clair, transparent et accessible, le bilan des garants retranscrit ici le plus précisément possible les échanges, tout en étant compréhensible et exhaustif. Les arguments ne sont pas pondérés en fonction du nombre de fois où ils ont été exprimés : l'ensemble des arguments exprimés, même les plus minoritaires se retrouvent ici. Le droit à la participation suppose de considérer tous les arguments comme équivalents.

### L'opportunité du projet

De nombreux avis, interventions, contributions expriment le rejet de ce projet « imposé d'en haut » sans tenir compte de la réalité locale.

### Les alternatives au projet

Deux idées sont ressorties des échanges :

- La proposition de l'association Val d'Oise Environnement de prolonger la concertation et d'organiser un débat sur les alternatives à la prison,
- La proposition d'agrandir la prison d'Osny.

### Les enjeux environnementaux

Beaucoup de préoccupations ont été exprimées sur ce point. Elles touchent notamment aux :

- Impacts paysagers
- Au maintien des surfaces agricoles,
- Au maintien et au développement des surfaces boisées et humides ...
- Au respect de la faune et de la flore.

Elles reviennent également sur l'insertion paysagère du nouvel établissement envisagé par un boisement renforcé avec de nombreuses plantations d'arbres à hautes tiges ou encore le respect des différents chemins de randonnées très utilisés. Les risques de nuisances de bruit et lumineuses ont aussi été exprimées. (Cf. : voir la proposition étayée et circonstanciée de l'association l'Observatoire Thellois)

### Les enjeux socio-économiques

**La question de la prise en charge en totalité par l'Etat ou les départements des aménagements nécessaires (voirie, assainissement, eau, électricité...) aux abords et nécessaires par l'implantation du nouvel équipement, a été clairement exprimée par de très nombreux participants, qui à plusieurs reprises ont argumenté du fait que ce projet « ne vient pas d'eux » ...c'est donc à celui qui initie ce projet de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents.**

Dans ce cadre, le **maintien des activités aéronautiques et d'aéromodélismes**, est aussi une question qui n'a pas trouvé de réponses suffisamment claires et notamment écrites durant cette phase de concertation. Toutefois, des réponses ont été faites par l'APIJ quant à la compatibilité de ces activités avec le fonctionnement du centre pénitentiaire, mais **l'absence d'un écrit stipulant cette compatibilité fait défaut.**

La question de la **dépréciation du foncier et de la dévaluation des biens immobiliers** des riverains en cas de revente a aussi été soulignée à plusieurs reprises.

## L'aménagement du territoire

Les questions de **congestion du trafic routier et de ponts**, déjà saturés à certaines heures, n'ont pas été suffisamment traitées et **la problématique soulevée fut renvoyé à des études ultérieures** et des décisions échappant directement au porteur du projet.

La même question et la même réponse concerne la **desserte du site en transports en commun**, dont les études ultérieures et compétences étaient hors cadre de l'APIJ.

Les points concernant les **voiries, le trafic routier, la desserte en transports collectifs du site, devront impérativement être traités rapidement et des réponses concrètes apportées.**

Par ailleurs, des interrogations par rapport aux besoins hospitaliers, le maintien et le développement de l'hôpital local déjà en difficultés ont encore été soulignés.

## Évolution du projet résultant de la concertation

Durant la phase de concertation, le responsable du projet a précisé les évolutions en matière de nombre de places dans le centre pénitentiaire passant de 750 à 600 places. Tout en précisant qu'il s'engageait à stabiliser ce chiffre très vite. Cette évolution est à mettre à l'actif de la concertation.

## Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

### Les demandes émanant des salariés de l'AFPA :

1. **Insertion** : Des salariés sont contre l'arrivée de la prison. D'autres, s'interrogent sur la cohabitation en les activités de formation et le fonctionnement de la prison, les places de parkings, les espaces et le confort environnemental
2. **Organisation plateaux** : Des propositions sont faites pour fusionner certains plateaux et faire attention aux nuisances générées par les activités des plateaux avec les locaux administratifs. Unanimement les salariés souhaitent être impliqués sur ces évolutions.
3. **Accès** : Le passage à 2x2 voies, l'éclairage des voies d'accès, les désertes bus, des pistes cyclables... Des réponses précises devront être apportées. Le redimensionnement des réseaux pris en charge par l'Etat doit être envisagé. Un accès réservé et sécurisé pour les personnels de l'Afpa est également à envisager. La signalétique du site doit être repensée dans sa globalité.
4. **Sécurité** : Des rondes policières autour de l'Afpa sont souhaitées, ainsi qu'une présence accrue d'agents de sécurité 7/7 pendant et après les travaux.
5. **Synergie** : Des personnels proposent des possibles visites de la future prison par des stagiaires. Le développement de formations en interne. La sensibilisation des formateurs au public détenu. Et la possibilité d'accompagnement. Enfin, certains proposent l'insertion professionnelle à l'occasion du chantier

### Les demandes du public, associations et élus

Les questions qui suivent sont revenues très souvent dans les échanges avec des craintes et interrogations mais également des propositions concrètes auxquelles il faudra apporter des réponses :

#### 1. L'accès au site

- Créer des navettes bus spécifiques financées par l'Etat
- Élargir et sécuriser le chemin de Crouy

- Passer à 4 voies les routes départementales permettant l'accès au site
- Sécuriser le site. Certains participants proposent l'installation d'un grillage électrique sur le pourtour.
- Maintenir et développer les circulations douces aux abords du site
- Rouvrir le pont sur la D924

## 2. Insertion paysagère et enjeux environnementaux

- Sécuriser les chemins de randonnée existant autour du site, qui sont très fréquentés. Grands événements de randonnées, vtt rassemblant jusque 400 personnes !
- Protéger la faune et la flore
- Créer des brises vues, des murs végétalisés...
- Limiter la construction à R+2 voire R+3 maxi et ne pas permettre règlementairement d'extension possible du projet envisagé
- Planter 10 arbres à hautes tiges pour 1 arbre supprimé
- Des propositions concrètes pour masquer l'ensemble des bâtiments et pour reconstituer un espace boisé au sud-ouest de site sont faites. Il s'agit également de réduire les nuisances pour les chemins de randonnées. Des personnes souhaitent pouvoir se promener en toute sécurité.
- Des élus ne veulent pas de miradors, d'autres proposent un traitement paysager des miradors

## 3. Gestion des nuisances

- Le bâtiment d'incarcération doit être construit au centre de la parcelle et les fenêtres doivent être orientées vers l'intérieur
- Réduire les contacts entre détenus et avec l'extérieur
- Réduire les signaux et balises obligatoires
- Effectuer des contrôles inopinés par les forces de l'ordre
- Être très attentifs à la pollution des éclairages

## 4. Phase chantier

- Mettre en place des délégations d'habitants pour le suivi des travaux
- Conduire avec prudence les études de sol, car risque de vestige de guerre pyrotechnique
- Réaliser un état des lieux des axes routiers et leur dégradation en amont des travaux et exiger le nettoyage des routes
- Anticiper la saturation des axes routiers durant les travaux
- Créer les conditions de réduction du bruit
- Adapter les horaires des véhicules de chantier et pas de chantier le week-end

## 5. Type d'établissement pénitentiaire et sécurité

- La typologie de l'établissement inquiète car elle n'a pas été figée durant la concertation préalable.
- Les éléments annoncés précisent qu'il s'agirait ; **d'une maison** (accueil de condamnés (à des peines de moins de 2 ans)... mais la DAP a indiqué qu'il y aurait aussi probablement plusieurs quartiers de "centre de détention" accueillant des détenus condamnés à des peines "moyennes"... **toutes ces caractéristiques doivent être confirmées**, d'autant plus qu'il faut aussi indiquer qu'un pourcentage (minime) de condamnés pourrait y être réservé, que le niveau de sécurité serait renforcé avec 2 miradors maximum de 10m de hauteur avec filins anti-hélicoptère.

## 6. Vision globale et approche territoriale

- Le manque de vision globale pour un projet impactant le territoire et un bassin de vie de plusieurs communes, ainsi que l'absence de coordination du projet entraînant des

répercussions sur 2 communes, 2 départements, 2 Régions... a été dite, répétée et dénoncée, par de nombreux acteurs.

- Il a été demandé que les deux préfectures travaillent ensemble. Un travail conjoint entre les deux préfectures impactées par le projet, est apparu comme un prérequis impératif, ainsi que la nécessité d'une commission dédiée au projet en préfecture (Val d'Oise...Oise...) qui devra être traitée rapidement.

## 7. Services publics et coopérations

- Créer des liens entre la maison de justice de Persan et nouvelle prison. Quelle synergie ? Quelles interactions ? Quelle mutualisation ? Quelles dotations ?
- Interrogations par rapport aux besoins hospitaliers, et du maintien de l'hôpital local déjà en difficulté ?
- Interrogation par rapport aux services incendie.
- Les forces de sécurité devront travailler ensemble
- Indemniser les agriculteurs de part et d'autre des chemins aux abords
- Comment vont être gérés les réseaux d'eau ?
- Comment développer l'activité commerciale ?
- Anticiper sur le logement des nouveaux arrivants salarié du centre pénitentiaire

## Précisions à apporter de la part du responsable du projet des pouvoirs publics et des autorités concernées

Ces points ont déjà été abordés mais quelques demandes de précisions sont rappelées ici :

**Il conviendrait de préciser, avec les autres porteurs de projet :**

- **Les actions envisagées pour limiter et faire face aux difficultés de transports déjà constatées, dessertes bus et véhicules...**
- **Avec le département/ la région/ l'Etat, les actions envisagées pour limiter et faire face aux difficultés sur les voiries entre gare / prison, la gestion des flux, carrefours à l'échelle du bassin de vie.**
- **La typologie du projet de centre pénitentiaire**
- **La gestion des travaux, qui seront concomitants à l'activité de l'Afpa (établissement d'enseignement).**
- **Approfondir les questions du bruit et autres nuisances lumineuses pour les habitants comme pour la faune.**

## Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Les recommandations du bilan s'appuient sur les résultats de la concertation et portent sur les suites à donner, afin d'apporter les précisions attendues par les publics. Elles portent aussi plus largement sur la manière dont le public doit continuer d'être associé à la suite du projet au-delà de la procédure.

La CNDP en assurera un suivi quand le décideur rendra sa réponse, en publiant un courrier d'analyse. Dans cet objectif, les recommandations sont récapitulées dans le tableau de synthèse des demandes de précisions et recommandations des garants ci-dessous. Les lignes y sont numérotées (voir annexe). Le responsable du projet le complétera au moment de sa réponse, et il sera publié. Ce tableau constituera un outil de suivi déterminant pour la suite.

### Créer un comité préfectoral

Le rôle du comité et les sujets à traiter dans cette instance sont à préciser dans la prochaine étape. Mais il est incontournable et doit être organisé à l'échelle interdépartementale avec le Val d'Oise et l'Oise. En effet, de nombreuses questions relatives à l'impact du projet (logements, santé, transports, services publics...) doivent pouvoir trouver des réponses dans ce lieu d'échange avec les élus locaux.

### Information sur les alternatives à la prison

Le sujet fait débat. Une information particulière et fournie pourrait être envisagée afin de bien montrer que la question est bien traitée par l'administration judiciaire en parallèle du plan prison. La proposition de débat sur cette question est à prendre en compte.

### Communiquer les études sur flux aux abords du projet du nouvel équipement

Les inquiétudes sont nombreuses car les participants considèrent que la saturation des accès est déjà une réalité à certaine heure de la journée. La communication des résultats des études sur ces points devra être effective et des dispositions devront être prises en fonction de ceux-ci.

### Rester vigilant aux attentes des élus, la population et le personnel de l'APFA

La première étape de concertation en 2021 a été très mal vécue par la plupart des élus locaux. Au cours de la concertation préalable, des contributions ont porté sur de nombreux sujets ou aspects déterminants. Il apparaît fondamentalement nécessaire pour les élus comme le public de veiller à une information continue et étayée de l'avancement du projet. Dans ce cadre, **nous recommandons une réunion publique à la suite de la remise de la réponse de l'APIJ** qui devra intervenir le 16 mai 2023 au plus tard. Cette nouvelle réunion publique de « reddition des comptes » nous apparaît primordiale tant les sujets abordés ont été importants et divers. Mais aussi compte-tenu des doutes exprimés par le public et les attentes de réponse concrètes et écrites sur de nombreux points.

### Ouvrir des espaces de co-construction

Les salariés de l'APFA ont exprimé le souhait d'être associés pleinement à l'évolution de ce projet qui va les impacter très directement. D'autres participants (habitants, associations...), ont aussi exprimé leur souhait d'être associés au suivi dans la phase travaux. Ces demandes totalement légitimes devront être entendues.

**Ces différents aspects sont déterminants pour le projet. Il apparaît important que les élus, les associations, collectifs, riverains et le public du territoire global soit informé de manière continue et étayée de l'avancement sur ces contributions et propositions au débat.**

Rapport établi le 16 mars 2023,

**Dalila Da Costa Alves**, garante CNDP

**Patrick Norynberg**, garant CNDP

## Liste des annexes

**Annexe 1 : Tableau dépouillement des contributions sur registre numérique**

**Annexe 2 : Contribution de l'association l'Observatoire Thellois sur l'intégration paysagère**

**Annexe 3 : Nomination des garants par la CNDP**

## Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants

Réponses à apporter par le responsable du projet L'APIJ et les acteurs décisionnaires  
À la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris  JJ/MM/AAA
<b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>			
1. Les réseaux de façon générale : <i>voirie, assainissement, eau potable</i>			
2. La desserte en transports collectifs du site			
3. L'incidence du centre pénitencier sur l'image de la commune et le prix du foncier			
4. La question de la typologie précise de l'établissement projeté			
5. La prise en charge des coûts induits par l'Etat et non par les communes			

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris  JJ/MM/AAA
1. Prendre en compte « la voix » des habitants, associations, élus en les associant systématiquement aux phases du projet			
2. Mettre en place une coordination institutionnelle (comité préfectoral), avec une vision de territoire, puisque le projet impacte 2 régions, deux départements et deux communes			
3. Associer les salariés de l'APFA à toute les phases du processus d'avancée du projet y compris dans phase chantier			
4. Mettre en place une réunion publique de « reddition des comptes » après le 16 mai			
5. Organiser une visite d'un centre pénitentiaire ouverte aux associations et riverains			



